

tances un accident, un malheur, nous l'admettons, mais aussi qu'il y ait certains moyens de les restreindre, d'en diminuer le nombre, c'est indubitable. On nous répond déjà qu'il y a des institutions où l'on accueille ces malheureux. Nous le savons. Le nombre en est-il suffisant? Voilà la question. Il y a bien l'asile de Beauport où ces individus reçoivent tous les soins que leur état exige, et dont l'habileté des médecins ne peut-être mise en doute; et nous sommes fier de constater ici que nous avons été témoin de cas de folie parfaitement guéris, après quelques mois de séjour dans cette institution, grâce aux soins intelligents qu'on y donne. Mais ce n'est pas tout, si à côté d'un cas heureux, languissent un certain nombre d'autres, qui mieux placés auraient le même résultat, n'en sommes nous pas jusqu'à un certain point responsables? Si en entassant ces malheureux au point que leur contact continu, nullifie les soins du médecin, croyez-vous que ce soit là le but de l'institution? non, et c'est au nom de ces êtres, au nom de l'humanité que nous parlons. Si nous en croyons le rapport de M. Hamilton un des commissaires, nos remarques ne manquent pas de justesse. Il dit en parlant du nombre de patients dans l'asile de Beauport qu'« *un tel encombrement est préjudiciable à la santé, aussi bien au moral comme au physique.* » Tout le monde sait que le traitement de la folie n'est pas seulement médical, mais plutôt moral, et il est tout naturel de supposer que cet encombrement non seulement neutralise les soins du médecin mais qu'il est même bien souvent une cause d'insuccès pour ne pas dire plus. Un asile d'aliénés ne consiste pas à construire un établissement destiné à les y enfermer comme dans une prison, autant vaudrait alors les laisser dans nos prisons communes. Le but d'une pareille institution doit être d'abord de soumettre les individus atteints d'aliénation mentale, à un traitement qui puisse leur faire recouvrer la raison, et protéger la société contre des actes dont ils ne peuvent être responsables. Pour atteindre ce but comme le disent la plupart des autorités dans ces matières, le traitement consiste plus à s'atta-

quer au moral qu'au physique, et tandis qu'autrefois on traitait cette affection par le canisole de force et la brutalité même, aujourd'hui on leur a substitué, la bonté, le travail et les amusements, moyens dont l'expérience est venue confirmer les heureux résultats. Il y a bien aussi pour ce district, l'asile de St. Jean dont nous ne connaissons que ce qu'en disent nos confrères et ce qui paraît être juste. *It is miserable make shift*; c'est une opinion qui a été exprimée même, par les autorités impériales chargées de s'enquérir sur ce sujet dans les colonies, et elles reconnaissent en même temps, la nécessité urgente de l'érection d'une institution de ce genre pour cette partie de la Province. Ainsi donc appuyé sur ces autorités nous ne craignons pas d'affirmer que non seulement l'établissement de St. Jean est incomplet, mais que n'ayant pas été fait dans ce but, il est impossible qu'il puisse satisfaire aux exigences. De plus nous croyons qu'il aurait été opportun de le placer ici à Montréal pour plusieurs raisons. D'abord à cause des facilités de communications; c'est ici ou est le centre, ou aboutissent, tous nos canaux, nos chemins de fer etc., de sorte que le transport peut se faire plus sûrement et plus facilement. De plus toutes les commodités relatives à la lumière, à l'eau et autres doivent être plus à portée, sans compter qu'il y a des sites magnifiques, ou l'air, l'espace et la pittoresque ne manqueraient pas d'être favorables à ces malheureux. Montreal compte une population de 120,000 âme, le district est peut-être le plus peuplé de toute la Province, tout enfin semble reconnaître la justice de notre demande. Loin de nous l'idée de vouloir blesser en aucune manière les personnes chargées, de diriger ces institutions, loin de nous aussi l'idée de vouloir faire une lutte de clocher, nous parlons au nom de la philanthropie et de l'intérêt général, et nous croyons que tous, la société et les malheureux contre qui elle demande protection, seraient mieux servis, si au milieu de notre cité, à côté des nombreux monuments de charité qu'elle compte, on voyait s'élever un asile d'aliénés.